ÉVALUATION DES DÉGÂTS DES DERNIERS INCENDIES

Les DSA et les conservateurs de forêt sommés d'agir vite

Les directeurs de services agricoles (DSA) et les conservateurs de forêt des dix-sept wilayas touchées par les feux de forêt ont vingt-quatre heures pour recenser et évaluer les dégâts causés aux agriculteurs et aux éleveurs. Selon le secrétaire général du ministère de l'Agriculture, il est question de les indemniser dans les plus brefs délais pour une relance immédiate de l'activité agricole.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Le ministère de l'Agriculture envisage la reprise immédiate de l'activité agricole et forestière. Pour ce faire, un plan opérationnel d'urgence s'impose. Le secrétaire général du ministère de l'Agriculture, Kamel Chadi, a sommé hier, à Alger, les DSA et les conservateurs de forêt des dix-sept wilayas touchées par les incendies de forêt de dresser, en un laps de temps de vingt-quatre heures, le bilan des dégâts causés aux agriculteurs et aux éleveurs.

«Il faut un dédommagement immédiat des pertes causées aux agriculteurs et éleveurs pour reprendre l'activité agricole. Celui qui a perdu vingt ruches sera indemnisé de vingt ruches et celui qui a perdu 50 mille volailles sera indemnisé de 50 mille volailles», a-t-il ordonné.

Quant aux arbres fruitiers incendiés, il précise que le Groupe génie rural (GGR) s'attellera au nettoyage des lieux avant de procéder à la plantation des arbres, une fois les températures rafraîchies.

Comment entamer les modalités d'intervention ? Selon Kamel Chadi, il faut d'abord dresser le bilan des dégâts et identifier les actions à entreprendre. «C'est une opération coup-de-poing car nous n'avons pas suffisamment de temps. Nous sommes obligés d'avoir un plan opérationnel d'urgence», dit-il.

De son côté, le directeur général des forêts, Azzedine Sekrane, assure que des commissions de wilaya sont chargées d'effectuer un recensement et une évaluation minutieux.

«Aujourd'hui, nous nous mobilisons avec le GGR qui va s'occuper de l'aménagement des routes et des régions plantées d'arbres fruitiers touchées par les feux de forêt en vue de se préparer pour la période de plantation», dit-il.

S'agissant du bilan partiel des feux de forêt arrêté au 29 juillet dernier, il précise que 1 071 feux ont été enregistrés. Le patrimoine forestier incendié s'élève ainsi à 7 908 ha dont 2 506 de forêts, 2 781 ha de maquis et 2 622 ha de broussailles.

«Avec une moyenne de dix-huit feux par jour, 7,3 ha sont ravagés quotidiennement», dit-il.

De son côté, le directeur central au ministère de l'Agriculture, Mohamed Kessira, estime que le repeuplement du cheptel et la régénération des plantations nécessitent des dispositifs d'urgence. «Aujourd'hui, il est question de recensement et d'évaluation des dégâts en vingt-quatre heures afin de mettre en place des dispositions d'urgence à entreprendre pour la relance de l'activité agricole», explique-t-il.

Assurant que les pouvoirs publics ont mis tout en place afin de pouvoir accompagner les agriculteurs et éleveurs touchés par les incendies de forêt, il rappelle, à cet effet, le rôle du GGR pour «assurer le nécessaire dans les plus brefs délais».

Deux milliards de centimes d'indemnisations par la CNMA

La Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) n'a pas perdu de temps et a procédé au dédommagement de ses assurés. «Après évaluation des dommages, nous avons commencé à indemniser les concernés. Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, nous avons indemnisé les agriculteurs en l'espace de quatre jours. A Bouira, les agriculteurs et les éleveurs touchés par les incendies ont été indemnisés en une semaine. Actuellement, nous sommes à deux milliards de centimes d'indemnisations et l'opération se poursuit», a indiqué Cherif Benhabiles, directeur général de la CNMA.

Manque de culture de l'assurance

L'assurance agricole en Algérie continue à se heurter au problème de manque de culture. Pour le secrétaire général du ministère de l'Agriculture, l'assurance agricole à l'échelle nationale reste «très faible». «Nous ne rappelons de l'assurance qu'en cas de catastrophe», dit-il.

Photo : DR

Des centaines d'hectares ravagées par les incendies.

Un constat appuyé par le directeur central au ministère de l'Agriculture qui insiste, de son côté, sur le manque de la culture de l'assurance agricole. Pourtant, souligne-t-il, «l'assurance est une garantie pour l'agriculteur lui permettant d'être endommagé au moment voulu».

Déplorant l'absence de la culture d'assurance, le directeur général de la CNMA poursuit dans le même sens : «Aujourd'hui, l'assurance est devenue obligatoire. Il faut l'intégrer dans la politique agricole», dit-il.

Pour lui, la sensibilisation des agriculteurs et éleveurs s'impose. «Durant les deux dernières années, nous avons créé 220 bureaux locaux, surtout dans les régions enclavées afin de se rapprocher des éleveurs au moment où des sociétés d'assurances ont quitté ces régions. Il faut un travail de proximité avec les agriculteurs et les éleveurs. Certes, les chiffres s'améliorent mais nous restons loin des objectifs tracés», ajoute-t-il.

Ry. N.

SELON LES STATISTIQUES DE L'ONS

Les prix ont stagné au mois de mai

L'indice national des prix à la consommation, instrument de mesure de l'évolution des prix, établi sur un échantillon de 17 villes et villages représentatifs du pays, a connu, en juin, une relative stagnation par rapport au mois qui le précédait, si l'on s'en tient à la conclusion de l'étude comparative initiée par l'Office national des statistiques (ONS).

C'est, en fait, une étude comparative de l'évolution des prix pratiqués pour les mois de mai et juin derniers entre la capitale et dix-sept autres villes et villages représentatifs des autres régions du pays. Bab-el-Oued, Alger-Centre, El-Biar, Belcourt, El-Harrach, Bir-Mourad-Raïs, El-Mouradia, El-Madania, Kouba, Hussein-Dey et Aïn Benian ont été pris comme échantillon par les sondeurs de l'ONS dont l'enquête ayant trait aux dépenses de consommation a concerné 12 150 ménages répartis sur l'ensemble du territoire national.

De l'étude, il ressort que l'indice brut des prix à la consommation dans la capitale a enregistré une hausse, en juin, qualifiée de modérée (0,3%), comparée au mois de mai. Une statistique incomparable à celle du même mois de l'année dernière, lorsqu'il a été relevé une hausse de 1,4% en juin par rapport au mois de mai, l'année dernière donc. La même tendance, marquée par un taux modéré, a été observée entre mai et juin derniers pour les biens alimentaires (0,2%), une très modérée augmentation venue en conséquence de l'évolution des prix des produits agricoles frais (0,3%) et ceux des produits alimentaires industriels (0,2%), explique l'ONS.

La tendance positive observée dans la capitale pour les prix des produits agricoles frais est induite par l'augmentation des prix de produits tels la viande blanche (+9,1%) et les légumes (+2,5%). Mais, il faut relever que les légumes ont connu une baisse de 13,0% par rapport au même mois de juin de l'année précédente. Idem pour les œufs dont la baisse du prix a atteint les 12,1% et les fruits 4,8%.

L'évolution des produits alimentaires industriels s'explique, elle, par la hausse essentiellement des prix des sucres et produits sucrés (+1,6%), nous expliquent les statisticiens de l'ONS. Les prix des produits manufacturés affichent un taux de +0,4%, alors que les services ont connu une évolution des prix de 0,2%. Dans ses conclusions, l'ONS a enregistré pour le mois de juin 2017 un indice des prix à la consommation en hausse d'un demi-point par rapport au mois de mai dernier. En comparaison, par rapport au même mois de l'année dernière, la croissance des prix à la consommation s'est établie à 4,1%. Alors que le rythme d'inflation annuel (juillet 2016 à juin 2017/ juillet 2015 à juin 2016) se situe à +6,5%.

Quant à l'indice national des prix à la consommation, établi sur la base d'observation des prix effectuée auprès d'un échantillon de 17 villes et villages représentatifs des différentes régions du pays, il est dit dans le rapport de l'ONS que cet indice affiche une relative stagnation en juin 2017 par rapport au mois de mai, et à titre de conclusion également de l'étude menée à l'échelle nationale, il est apparu que les prix des biens alimentaires ont observé, en juin, une variation négative de 0,5%.

M. Azedine

ÉLECTIONS LOCALES

Vers la participation du parti de Benflis

Après avoir été avec Jil Jadid les seuls à bouder les dernières élections législatives, le parti des Avant-gardes des libertés s'apprête à prendre part aux élections locales de l'automne prochain.

Mohamed Kebci - Alger (Le Soir) - Comme lors du rendez-vous électoral du 4 mai dernier, la direction nationale du parti des Avant-gardes des libertés a engagé, ces derniers temps, une large consultation parmi sa base militante pour tester le pouls de cette dernière à l'égard des élections locales (APC et APW) devant se tenir en novembre prochain.

Une démarche engagée en parallèle avec la poursuite de structuration du parti. Une concertation qui ferait ressortir un penchant net vers la participation, soutient le chargé de la communication au sein du parti, qui précise que c'est sur la base des résultats de cette concertation qui se poursuit que le comité central du parti devra arrêter sa position finale à l'égard du prochain rendez-vous électoral local. Ce sera le 26 août prochain, ajoute Fayçal Hardi, qui ne voit aucune contradiction entre une plausible participation aux prochaines élections locales et le boycott des dernières élections locales, comme ne manqueront certainement de relever certains. Surtout que, comme l'avoue notre interlocuteur, «rien du soubassement ayant servi à argumenter le mot d'ordre de bouderie des dernières élections législatives n'a changé». Selon lui, les partisans de la participation aux prochaines élections locales mettent en avant le «souci d'être aux côtés de leurs concitoyens dans les cités, les villages et quartiers pour le règlement de leurs problèmes quotidiens en étant dans les assemblées locales élues».

Et à Hardi de préciser que les membres du comité central du parti ne feront qu'entériner ce potentiel mot d'ordre de participation que la direction nationale défendra et mettra en application comme ils ont agi lors du boycott du rendez-vous du 4 mai dernier.

Pour le chargé de la communication des Avant-gardes des libertés, le parti devra, en cas de cette participation qui se précise, se soumettre aux dispositions de la nouvelle loi portant code électoral qui a introduit la collecte d'un certain nombre de paraphes d'électeurs pour valider les listes électorales dans chaque circonscription électorale pour les partis n'ayant pas eu au moins 4% des suffrages exprimés lors du dernier scrutin ou un minimum d'élus locaux par wilaya, et ceux n'ayant jamais eu à participer à un quelconque scrutin, comme c'est son cas.

Seulement, précise Hardi, la direction nationale du parti prendra en compte le degré d'implantation du parti dans chaque commune et dans chaque wilaya et la capacité des militants à faire face à cette étape de collecte des signatures des électeurs.

M. K.